

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-262

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13184

Situation : Cimetière BILLY

Division : 11 / Carré : B / Allée : 6 - Empl : 15

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Madame GUÉDÉ Nicole domiciliée 38 avenue Eseinhower 50290 Bréhal mandataire de Suzanne Georgette GUEDE Madame GUEDE Suzanne Georgette née RUFFIN domiciliée 89 rue du Commandant Beaurepaire 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 5967 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 06 novembre 2023 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 05 novembre 2038 pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/171 du 02 décembre 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 22 DEC. 2022

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le



Le Maire,
Conseiller régional,


Pierre-Frédéric BILLET